AG commission Quartiers Populaires.



(Bordeaux jeudi 21 aoùt 2014)



Rapport d'activité 2013 de la commission :

💹 Djamila :

Plusieurs réunions du bureau de la commission se sont tenues dont certaines téléphoniques. Nous avons participé activement aux Journées d'été à Marseille avec l'organistion d'un forum et de trois ateliers, dont un commun avec la commission Justice. Nous avons apporté notre contribution au document de la conférence de bilan sur l'action au gouvernement. Nous avons analyse les projets puis loi Lamy concernant la politique de la ville. Nous avons proposé des communiqués de presse, et notamment un sur les évènements de Trappes au mois de juillet 2013 qui a bien été repris par la presse et fait débat jusqu'à provoquer une réaction de Manuel Valls. Plusieurs textes ont été écrits à consulter sur le site. Une tribune est parue dans Libération et Médiapart. Nous avons aussi participé aux trente ans de la marche des beurs et à la marche pour l'égalité durant l'hiver 2013.

Deux ateliers de la commission Quartiers Populaires et un forum sont prévus aux Journées d'été de Bordeaux. À noter également un atelier de la commission Justice sur la protection de l'enfance.

Perspective : une convention sur la banlieue s'organise : elle doit se dérouler en Seine-Saint-Denis le 8 novembre. Nous prévoyons également des interventions plus régulières de la commission quartiers populaires au Conseil Fédéral.

🧱 Finances (Alain) :

EELV donne 1.000 € à chaque commission avalisée par le CF auxquels s'ajoutent le montant des adhésions (10 €), somme doublée par le mouvement. Cependant, la première année, une commission qui débute doit faire ses preuves et n'a donc que 500 € de fixe. Nous avions 21 adhésions en 2013, soit un budget de 710 € pour l'année 2013. Nous avons dépensé ce budget pour les remboursements de trajets lors des regroupements de la commission pour un total de 150 €, ainsi que pour la prise en charge des trajets-hébergements des intervenants à Marseille pour un total de 492 Euros, soit des dépenses pour 2013 de 642 €.

Election du bureau : l'actuel bureau se représente : Djamila et Erwan en tant que coresponsables, Halima, Claire, Jean, Alain (trésorerie) et Michel qui s'occupe du site. Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre du débat, nous avons évoqué la nécessité de recenser les élus municipaux qui s'occupent de la politique de la ville comme nous avions commencé à la faire dans le mandat municipal précédent.

Politique de la ville (présentation de Jean) : notre parti est assez peu présent dans les quartiers. La loi votée avait pour ambition de refonder la politique de la ville. Elle reste très en retrait par rapport au rapport Baqué-Machmache. Cependant, elle renoue

avec les politiques globales en mobilisant toutes les services de droit commun. La liste des quartiers bénéficiaires choisis sur des critères objectifs a été présentée. Par ailleurs, la nouvelle loi ANRU ne concernera que deux cents quartiers, bien moins qu'avant. Auparavant, les moyens supplémentaires venaient compenser les manques des dispositifs de droit commun et cette loi veut rompre avec cette logique. Quant à la participation des habitants, on peut avoir de gros doutes sur sa réalité en fonction des moyens mis en oeuvre. Le droit de vote des étrangers est encore une fois remis à plus tard.

Nous pensons nécessaire d'investir les conseils de citoyens dans les quartiers afin d'observer l'application et de répertorier ce qui marche. A Grenoble, plusieurs journées de formation des habitants se sont mises en place en vue de la création de conseils de citoyens. Il y a un accord général sur le fait de suivre ce qu'il se passe à Grenoble, surtout après l' « échec » du quartier de la Villeneuve. A travers la loi, on voit une possibilité d'envisager une reprise en main par les habitants de leur vie qui ne soit plus confisquée par les élus, les chercheurs, le tout souvent au profit final du BTP. Une coordination nationale se met en place. La participation des habitants est la grande piste à privilégier en tant qu'élus, en s'appuyant sur les collectifs qui existent.

Quelques questions sur le droit commun : faut-il mettre des gros équipements publics (bibliothèque, conservatoire, salle de spectacles) dans les quartiers ou en centre ville pour que les habitants des quartiers puissent en sortir ? Pourquoi un centre social dans un quartier populaire est-il fermé le soir ?

Dans l'avenir, il y a les échéances des élections régionales où la commission aura des arguments travaillés à faire valoir. Comment mutualiser les expériences et élaborer les programmes ? Dans la loi, la compétence de la politique de la ville passera des communes à la métropole quand il y en a une. Il sera intéressant de regarder comment cela se passe, comment nos élus dans la majorité ou l'opposition pourront agir. Dans son programme de travail pour l'année, la commission insiste sur la nécessité de privilégier la participation des habitants et des collectifs, conformément à la mise en place des outils de la loi Lamy. Par ailleurs, elle cherchera à mutualiser les réflexions préparatoires en vue des projets pour les élections régionales en faveur des quartiers populaires.

Commission Quartiers Populaires d'Europe Ecologie / Les Verts

site : http://quartierspopulaires.eelv.fr
mail : quartierspopulaires@eelv.fr

liste : https://listes.eelv.fr/listes/info/comm-quartiers-populaires